

toujours de près la question des transports. A l'heure actuelle, deux transbordeurs brise-glace font la navette entre Borden et Cap Tormentine au Nouveau-Brunswick en hiver et il y a quatre transbordeurs de plus pour les automobiles en été. Cela assure un très bon service pour les marchandises et les passagers qui fonctionnent d'un bout de l'année à l'autre entre Wood Island et Caribon en Nouvelle-Écosse. On fait actuellement des plans pour aménager des installations plus sûres à Wood Island à l'intention des voyageurs, ainsi que de meilleures installations de mouillage. Les travaux devraient être terminés d'ici 1976. Je suis encouragé par l'attitude de collaboration du ministère des Transports qui aide à résoudre les problèmes de transport des insulaires et son désir d'assurer des moyens de transport économiques pour permettre aux producteurs de l'île d'accéder aux marchés du centre et de l'Ouest du pays.

Pour ce qui est de mon ministère des Anciens combattants, j'estime que nous avons eu une année très fructueuse à bien des points de vue. La loi adoptée pour les anciens combattants lors de la session précédente revêtait une importance vitale et avait de grandes répercussions. Elle reprenait certains principes de base qui avaient été proposés il y a de nombreuses années. Elle ouvrirait de nouvelles portes aux anciens combattants et aux personnes à leur charge pour leur permettre d'avoir une vie plus riche et davantage de sécurité.

Comme les députés le savent, trois lois régissent la pension versée aux anciens combattants et aux personnes à leur charge. Il s'agit de la loi sur les pensions, de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Le bill C-148 a été adopté en mars dernier. Il modifiait la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et leur donnait une forme entièrement nouvelle. En fait, le bill transformait les conditions d'admissibilité aux allocations, d'un programme de vérification des moyens en un programme de vérification des revenus, en supprimant les limites touchant la propriété personnelle. Dans ce même bill, on relevait les taux et les plafonds, ce qui a valu une hausse de 25 p. 100 au bénéficiaire célibataire et une hausse de 28 p. 100 au bénéficiaire marié. Bien entendu, ces montants continuent d'augmenter chaque année, car une loi antérieure prévoit l'indexation automatique sur l'indice du coût de la vie.

● (2150)

L'autre jour, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé de la loi sur les allocations aux anciens combattants et surtout de la discrimination dont souffriraient certains anciens combattants. Je veux simplement dire à mon honorable ami que chaque ancien combattant a reçu et continuera de recevoir ce qui lui revient. Qui plus est, j'espère pouvoir sous peu présenter une mesure législative qui apportera d'autres modifications à la loi afin de rendre les allocations encore plus avantageuses.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La semaine prochaine.

M. MacDonald (Cardigan): En juin dernier, la loi sur les pensions a été modifiée avec l'adoption du bill C-202. Aux termes de la loi, des pensions sont accordées, de droit, aux survivants des soldats morts à la guerre et aux infirmes de guerre. Le bill prévoyait une augmentation immédiate de 24 p. 100 dans le taux de base mais, qui plus est,

L'Adresse—M. D. J. MacDonald

indexait le taux sur le salaire moyen d'un groupe mixte d'employés de la Fonction publique. Pour la première fois, maintenant le taux de la pension des invalides marche de pair avec l'indice du coût de la vie. C'est probablement là le progrès le plus important qui se soit produit en plus de 50 ans dans la loi sur les anciens combattants canadiens. Je crois qu'il faut féliciter les associations de vétérans du pays du rôle important qu'elles ont joué dans la préparation de la loi.

La question de l'arriéré des demandes est un autre problème qui concerne le régime de pension des anciens combattants et que je me dois de signaler brièvement. Comme les députés le savent, l'adoption à la Chambre de la loi, en 1971, a suscité un déluge de demandes de la part des anciens combattants. Il en est résulté une accumulation considérable et un retard que la Commission essaie de rattraper depuis lors. Je suis heureux de dire que cet arriéré a considérablement diminué depuis l'an dernier. Alors que l'on comptait 9,000 demandes en 1973, le chiffre est maintenant tombé à 7,300. Mais il y a un fait plus important et plus encourageant encore, c'est que le chiffre mensuel des décisions prises relatives aux demandes a presque doublé depuis l'an dernier. C'est surtout à la Commission canadienne des pensions, à la Commission de révision des pensions et aux avocats du Bureau des pensions que revient le mérite de cette plus grande efficacité. Elle va se poursuivre, j'en suis sûr, et d'ici peu, cet arriéré aura disparu.

En ce qui concerne les hôpitaux pour anciens combattants, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que la politique du gouvernement qui consiste à transférer les hôpitaux aux gouvernements provinciaux va bon train.

M. Beattie (Hamilton-Mountain): Qui dit cela?

M. MacDonald (Cardigan): Moi, je le dis. Trois hôpitaux ont déjà été transférés et des négociations se poursuivent pour la cession de quelques autres. Je n'ai pas le temps de discuter; l'horloge va trop vite, monsieur l'Orateur. D'aucuns aimeraient que les hôpitaux des anciens combattants gardent leur statut actuel, mais nous sommes d'avis que ces cessions sont dans l'intérêt des vétérans. Autrement, nous courons le risque d'être obligés d'établir des maisons pour vieillards d'ici quelques années, ce qui ne serait sûrement pas dans l'intérêt de nos anciens combattants, et il ne faut pas oublier qu'il est de plus en plus difficile, sinon impossible, de trouver des médecins compétents pour nos vétérans.

L'année 1974 sera marquée par deux événements importants pour les anciens combattants du pays. Comme les députés le savent, le mois de juin rappellera le 30^e anniversaire du débarquement des troupes alliées dans le nord de la France, lequel a abouti à la libération de l'Europe et a mis fin en un an à la deuxième guerre mondiale. Le gouvernement prendra certainement part à ces festivités et il fera une déclaration sous peu sur la participation du Canada à ces cérémonies.

Cette année verra également la 25^e assemblée nationale biennale de la Légion royale canadienne. Cette réunion très importante se tiendra à Saint-Jean (Terre-Neuve) au cours de la première semaine de juin. Je ne pense pas avoir besoin de rappeler à nouveau de ce qu'a fait la Légion royale canadienne pour tous ceux qui ont défendu leur pays en temps de guerre.

Monsieur l'Orateur, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'est révélée un programme de réadaptation des plus réussis de l'après-guerre et, pour cette seule raison, il n'est point surprenant que des députés et